



Le pouvoir de l'humanité

XXXIV^e Conférence internationale
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

28-31 octobre 2024, Genève

APERÇU DES TRAVAUX DE LA COMMISSION II ET SÉANCES THÉMATIQUES ASSOCIÉES

Faire face aux besoins et aux risques humanitaires en restant fidèles à nos Principes fondamentaux

30 octobre 2024

Contexte

Dans le contexte des crises mondiales actuelles et des diverses menaces qui pèsent sur l'action humanitaire fondée sur des principes, il est prudent et opportun de faire porter l'accent sur l'importance que les Principes fondamentaux continuent de revêtir pour les activités humanitaires du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement). Cette Commission sera l'occasion d'engager un débat avec les États et les composantes du Mouvement sur les conséquences concrètes et les dangers du non-respect des Principes fondamentaux dans différents contextes, notamment les conflits, les événements climatiques, les activités liées à la migration et les situations comportant des risques numériques. Elle mettra en évidence le rôle que jouent les États en collaborant avec les composantes du Mouvement pour assurer le respect des Principes fondamentaux et en prenant des mesures pour faire obstacle aux activités qui sont contraires à ces principes et mettent en danger les acteurs humanitaires et les communautés auxquelles ils viennent en aide.

La Commission a pour but d'approfondir et de traduire concrètement la question du respect de l'action humanitaire fondée sur des principes – objet d'une résolution du Conseil des Délégués dans laquelle un appel est lancé aux États, qui sera présenté pendant la séance plénière d'ouverture. La Commission abordera également les besoins et l'action humanitaires et se penchera sur les risques actuels et émergents. Elle les examinera sous l'angle de l'action fondée sur des principes et des Principes fondamentaux, débattrà des défis à relever et envisagera des solutions.

Objectif général et résultats attendus

L'objectif général de la Commission II est de réaffirmer la valeur que conservent les Principes fondamentaux et de débattre des menaces qui pèsent sur l'action humanitaire menée conformément à ces principes. La Commission discutera aussi du rôle que jouent les États pour ce qui est de respecter et de faire respecter l'action humanitaire du Mouvement fondée sur des principes. Les résultats attendus sont notamment :

- un engagement renouvelé envers les Principes fondamentaux et la réaffirmation de leur pertinence constante dans un monde en mutation ;
- une meilleure compréhension par les États des menaces qui pèsent sur l'action humanitaire du Mouvement fondée sur des principes et de leurs conséquences très réelles sur le terrain.

Déroulement

La Commission II conduira ses travaux dans le cadre d'une séance plénière d'ouverture et d'une séance plénière de clôture, ainsi que de quatre séances thématiques sur les sujets suivants :

- Respecter l'action humanitaire neutre, impartiale et indépendante
- Œuvrer ensemble pour réduire les effets des changements climatiques sur les communautés
- Relever les défis urgents dans le contexte de la migration : l'importance d'une approche humanitaire fondée sur des principes
- Sensibiliser aux défis émergents : risques en matière de protection humanitaire dans un monde de plus en plus numérique

La séance plénière d'ouverture débutera par une introduction au thème général de la Commission, à la suite de quoi le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) présenteront l'appel aux États adopté par la résolution du Conseil des Délégués, intitulée « Appel à respecter et à soutenir l'action humanitaire fondée sur des principes ». Une introduction aux séances thématiques qui se tiendront pendant la journée sera faite durant cette séance plénière.

Description des séances thématiques

Séance 1 : Respecter l'action humanitaire neutre, impartiale et indépendante

Mercredi 30 octobre, matin

Objectif

Partout dans le monde, nous constatons que l'action humanitaire fondée sur des principes se heurte à des difficultés croissantes. Ce sont notamment la polarisation politique et sociétale, la politisation de l'assistance humanitaire, ou encore la désinformation et la mésinformation qui mettent en péril la sécurité des travailleurs humanitaires et leur accès aux communautés auxquelles ils viennent en aide. Le respect d'une action humanitaire fondée sur des principes est impératif pour mener efficacement nos activités humanitaires et essentiel pour gagner et conserver l'acceptation et la confiance des personnes et des communautés auxquelles nous venons en aide, y compris dans les situations délicates et d'insécurité.

Cette séance thématique réunira le Mouvement et les États pour examiner des exemples opérationnels des défis actuellement posés dans le monde à l'action humanitaire fondée sur des principes et les conséquences concrètes pour le personnel et les volontaires du Mouvement. Elle mettra en relief les raisons pour lesquelles une action humanitaire conforme aux Principes fondamentaux est importante tant pour le Mouvement que pour les États. En outre, elle examinera le rôle important que jouent les États et le Mouvement en luttant contre ces menaces, de sorte que les composantes du Mouvement puissent travailler partout, efficacement et en toute sécurité.

Principales questions à examiner

1. Quels sont les nouveaux défis auxquels le Mouvement se heurte pour mettre en œuvre sa mission, vision et son mandat conformément aux Principes fondamentaux, et quelles sont les conséquences pour les composantes du Mouvement, y compris les volontaires et les personnes touchées ?
2. Pourquoi le respect des Principes fondamentaux, en particulier de ceux d'impartialité, de neutralité et d'indépendance, revêt-il une telle importance pour les composantes du Mouvement dans l'action qu'elles mènent pour faire face aux besoins humanitaires et aux risques, en particulier dans les situations de conflit armé, de crise prolongée et autres contextes polarisés ?
3. Pourquoi est-il important pour les États que les composantes du Mouvement agissent en tout temps conformément à leurs Principes fondamentaux ?
4. Comment les États/gouvernements/autorités publiques peuvent-ils renforcer, soutenir et faciliter le respect des Principes fondamentaux et de l'action humanitaire fondée sur des principes dans leurs contextes respectifs ?

5. Comment les composantes du Mouvement peuvent-elles engager un dialogue efficace avec les différentes parties prenantes (telles que les autorités publiques, les acteurs non étatiques, les dirigeants, le personnel et les volontaires du Mouvement) pour améliorer le respect des Principes fondamentaux ?

Ressources utiles

- [Document de référence soumis à la XXXII^e Conférence internationale \(2015\) « Les Principes fondamentaux en action : un cadre éthique, opérationnel et institutionnel unique »](#)
- [Résolution du Conseil des Délégués de 2024 « Appel à respecter et à soutenir l'action humanitaire fondée sur des principes »](#)
- [Compte rendu de l'atelier sur les Principes fondamentaux, Conseil des Délégués de 2013](#)
- [It's all relative: The origins, legal character and normative content of the humanitarian principles | Revue internationale de la Croix-Rouge | Cambridge Core](#)
- [Imperfect relief: Challenges to the impartiality and identity of humanitarian action | Revue internationale de la Croix-Rouge | Cambridge Core](#)

Séance 2 : Œuvrer ensemble pour réduire les conséquences des changements climatiques sur les communautés

Mercredi 30 octobre, matin

Objectif

Cette séance a pour objectif général de mener une réflexion sur les « profonds bouleversements » qui ont conduit à reconnaître les conséquences humanitaires des changements climatiques et d'encourager les participants à œuvrer ensemble à l'intensification de l'action climatique dans le but de réduire les impacts sur les personnes et les communautés.

Plus précisément, les objectifs sont notamment les suivants :

- faire mieux comprendre le rôle du Mouvement dans l'action climatique ;
- encourager les États à mener une réflexion sur la mise en pratique des engagements pris (en tenant compte des évolutions récentes, telles que la déclaration de la COP28 sur le climat, les secours, le relèvement et la paix, l'initiative « Alertes précoces pour tous », et l'initiative « Anticipation des catastrophes : une charte pour le financement de la gestion des risques » du Partenariat pour une action rapide fondée sur les risques (REAP)), et à soutenir la Charte sur le climat et l'environnement pour les organisations humanitaires ;
- promouvoir l'adoption de la Charte sur le climat et l'environnement par les Sociétés nationales ;
- créer un environnement propice à l'action et à l'engagement des États et au leadership des Sociétés nationales.

Principales questions à examiner

1. Comment les Principes fondamentaux sont-ils liés à l'action climatique du Mouvement ?
2. Quels sont certains des principaux exemples des progrès porteurs de changement réalisés par le Mouvement en matière d'action climatique ?
3. Quelles sont les possibilités de remédier aux lacunes et de renforcer nos ambitions (en tant que Mouvement et que secteur) ? Quels sont les principaux catalyseurs d'une action plus vigoureuse ?

Ressources utiles

- [Déclaration de la COP28 sur le climat, les secours, le relèvement et la paix](#) (en anglais)
- [Plan de lutte du Mouvement contre la crise climatique, 2020](#) (lien vers la version anglaise)
- [Climat et environnement](#)
- [Charte sur le climat et l'environnement pour les organisations humanitaires](#)
- [Lignes directrices sur la gestion des risques de catastrophe — Renforcer les lois, les politiques et les plans pour une gestion complète et efficace des risques de catastrophe](#)

Séance 3 : Relever les défis urgents dans le contexte de la migration : l'importance d'une action humanitaire fondée sur des principes

Mercredi 30 octobre, après-midi

Objectif

La migration est un phénomène complexe et multidimensionnel qui soulève de plus en plus de controverses sur le plan tant social que politique. Ces dernières années ont été marquées par la montée de la xénophobie et des discours anti-migrants, ainsi que par le durcissement des lois et des politiques migratoires, qui visent à sécuriser davantage les frontières et à mieux maîtriser les flux. Il en résulte un accroissement des besoins humanitaires, et une augmentation de la stigmatisation et de la discrimination à l'encontre de nombreux migrants, y compris des réfugiés, ce qui compromet leur sécurité, leur dignité et leurs droits. En outre, le risque est plus grand que l'action humanitaire en faveur des migrants soit politisée ou perçue comme politique.

Cette séance thématique réunira le Mouvement et les États parties aux Conventions de Genève en vue de répondre aux défis humanitaires urgents dans le contexte de la migration. Ce sont des questions qui requièrent l'attention, la compréhension et la coopération au sein du Mouvement et avec les États. En mettant l'accent sur les Principes fondamentaux qui guident notre action humanitaire et en saisissant l'occasion que constitue l'adoption par le Conseil des Délégués de 2024 de la toute première Stratégie du Mouvement relative à la migration, la séance a pour but de renforcer les engagements collectifs et l'action visant à aider et à protéger les migrants, leurs familles et leurs communautés.

Principales questions à examiner

1. Comment le Mouvement et les États peuvent-ils remédier aux problèmes urgents qui influent sur la sécurité et la dignité des migrants, y compris les réfugiés ?
Dialogue sur les questions urgentes qui compromettent l'accès sûr et digne des migrants à l'assistance humanitaire, et notamment sur les obstacles à une action humanitaire fondée sur des principes en faveur des migrants. La séance examinera les besoins urgents des migrants, y compris en matière de sécurité, de dignité et de soutien essentiel, les problèmes liés à la séparation des familles et aux disparitions le long des routes migratoires, ainsi que les questions en constante évolution concernant la mobilité liée au climat.
2. Comment la toute première Stratégie du Mouvement relative à la migration peut-elle renforcer une action humanitaire fondée sur des principes en faveur des migrants, y compris les réfugiés ?
Mettre en relief la toute première Stratégie du Mouvement relative à la migration, la valeur ajoutée de la contribution du Mouvement aux efforts déployés pour répondre aux besoins humanitaires liés à la migration et le rôle essentiel des États, y compris les États donateurs et ceux qui facilitent l'accès opérationnel, dans ce contexte. La promotion des Principes fondamentaux, en particulier de ceux d'impartialité et de neutralité, sera essentielle pour une mise en œuvre efficace.
3. Comment les États et le Mouvement peuvent-ils réaffirmer et mettre en œuvre les engagements définis dans la résolution relative à la migration adoptée à la XXXI^e Conférence internationale

de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (2011), notamment en établissant des lois et des procédures qui garantissent l'accès sûr et effectif des Sociétés nationales à tous les migrants, quel que soit leur statut ?

Rappeler les engagements définis dans la résolution de 2011 relative à la migration, qui souligne en particulier combien il est important que les États établissent des lois et des procédures facilitant l'accès sûr et effectif des Sociétés nationales à tous les migrants, quel que soit leur statut, en s'appuyant sur les Principes fondamentaux et la mission du Mouvement.

Ressources utiles

- [Résolution de la XXXI^e Conférence internationale \(2011\), « Migration : garantir l'accès, la dignité, le respect de la diversité et l'intégration sociale »](#)
- [Résolution du Conseil des Délégués de 2019, « Adoption par le Mouvement d'une déclaration sur les migrants et notre humanité commune »](#)
- [Résolution du Conseil des Délégués de 2022, « Vers une Stratégie du Mouvement relative à la migration »](#)
- [Résolution du Conseil des Délégués de 2024, « Stratégie 2024-2030 du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative à la migration »](#)
- [Politique de la Fédération internationale relative à la migration \(2009\)](#)
- [Laboratoire mondial de la migration \(2022\), Perspectives de personnes migrantes : instaurer la confiance dans l'action humanitaire \(anglais, arabe, espagnol, français\)](#)

Séance 4 : Sensibiliser aux défis émergents : risques en matière de protection humanitaire dans un monde de plus en plus numérique

Mercredi 30 octobre, après-midi

Objectif

Cette séance thématique vise à sensibiliser les partenaires du Mouvement et à améliorer leur compréhension des risques en matière de protection que peut entraîner le numérique dans les contextes humanitaires, y compris les conflits armés et autres situations de violence, les catastrophes naturelles, la migration et autres situations humanitaires. Elle examinera comment la technologie numérique peut exacerber les vulnérabilités des personnes touchées et avoir des conséquences humanitaires. En outre, la séance analysera le rôle que peut jouer le Mouvement pour ce qui est d'atténuer ces risques dans le cadre de son mandat plus large de protection et étudiera certaines des idées clés ci-après.

Les défis posés par les informations malveillantes à l'ère du numérique : les informations malveillantes, telles que la mésinformation, la désinformation et les discours de haine, peuvent être diffusées sur de multiples plateformes et influencer les croyances et les comportements, en aggravant les tensions, en suscitant la méfiance et en propageant la haine en ligne et hors ligne. Il peut en résulter des actes de violence à l'encontre de personnes et de communautés, en particulier celles qui sont déjà l'objet de discrimination et marginalisées. Les informations malveillantes peuvent aussi saper la confiance dans les acteurs humanitaires et les autorités publiques et contribuer à la polarisation des sociétés et à l'exacerbation des divisions sociales.

Les risques et possibilités que présentent les systèmes et outils d'intelligence artificielle : les systèmes et les outils d'intelligence artificielle peuvent avoir un impact tant positif que négatif sur l'action humanitaire, selon la façon dont ils sont conçus, déployés et utilisés. La dépendance de certaines fonctions à l'égard de l'intelligence artificielle peut entraîner une perte de contrôle, d'autonomie, de redevabilité et de surveillance par l'être humain. La perte du discernement humain dans des décisions qui concernent des valeurs importantes et dans des évaluations qui ont des répercussions sur des vies humaines peut être lourde de conséquences, par exemple, lorsque

l'intelligence artificielle est utilisée pour étayer des décisions relatives aux politiques de protection sociale, à l'asile ou à l'utilisation de la force par les autorités. Par ailleurs, les systèmes d'intelligence artificielle peuvent aider les acteurs humanitaires à optimiser la fourniture de l'aide et l'action humanitaire, ainsi qu'à être attentifs aux besoins et aux préoccupations des personnes et à y répondre.

Perturbation et ciblage d'infrastructures, de services et de données numériques : les cyberopérations peuvent, intentionnellement ou non, déstabiliser et endommager des installations industrielles, des réseaux de communication et d'autres services et ainsi léser, blesser ou tuer des personnes, ou limiter l'accès de ces personnes à des services essentiels. À une époque où les personnes s'appuient fortement sur la connectivité et les outils numériques, couper l'accès à l'Internet et aux communications est devenu une pratique récurrente. De telles coupures peuvent créer ou exacerber des risques en matière de protection et avoir des conséquences potentiellement mortelles. Les personnes, y compris les humanitaires, peuvent aussi être prises pour cible au moyen de technologies numériques qui les mettent en danger, tels les logiciels espions ou malveillants, ou touchés par des violations de données.

Permettre la participation de civils à un conflit armé par le biais de moyens numériques : le recours aux technologies numériques offre aux civils plusieurs façons nouvelles de mener – de leur propre initiative ou avec l'aide des parties concernées – des opérations numériques liées à un conflit armé. Par exemple, des pirates informatiques civils conduisent des cyberopérations contre ceux qui sont considérés comme des « ennemis », des entreprises du secteur numérique proposent de plus en plus de services et d'infrastructures aux belligérants, et les civils sont encouragés à recueillir des données numériques pour les forces armées. Ces nouvelles évolutions exposent les civils et les infrastructures civiles au risque d'être pris pour cible et de subir des dommages.

Principales questions à examiner

1. Comment le respect des principes fondamentaux d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance peut-il être garanti lorsqu'on dépend de solutions et de services numériques et utilise la technologie dans les opérations ?
2. Dans quelle mesure les acteurs humanitaires sont-ils préparés pour détecter et évaluer les risques numériques en matière de protection et y faire face ? Quels sont les besoins les plus urgents auxquels répondre pour améliorer la préparation et la fourniture d'une assistance humanitaire pertinente ?
3. Quelles sont les possibilités de renforcer la résilience des personnes auxquelles nous venons en aide et de les sensibiliser davantage aux risques numériques qu'elles rencontrent ?

Ressources utiles

- [Les menaces numériques dans les conflits armés : ce qui nous échappe et comment y remédier \(Blog du CICR sur le droit et les politiques humanitaires\)](#)
- [Protecting civilians against digital threats: four worrying trends and recommendations to address them \(Blog du CICR sur le droit et les politiques humanitaire\)](#)
- ['Back to basics' with a digital twist: humanitarian principles and dilemmas in the digital age \(Blog du CICR sur le droit et les politiques humanitaire\)](#)
- [La mésinformation, la désinformation et les discours de haine – Questions et réponses \(CICR\)](#)
- [Conseil consultatif mondial sur les cybermenaces pendant les conflits \(CICR\) \(en anglais\)](#)